SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1200200: preparation du lin

En vigueur au 01/10/2017 (Dernière actualisation de la page 02/10/2017)

Indexation de 1,03% en 10/2017.

En cas d'indexation et d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

Pour le présent barème salarial, il n'y a jamais eu de salaires des jeunes ou d'âges de départ. Le barème salarial est supposé être d'application sans distinction d'âge. La CCT n°50 du CNT n'est pas d'application.

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 39h

1.1. SALAIRES HORAIRES: AUTRES QUE LES ETUDIANTS

Groupe salarial		Equipe		
		Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
			+8,41%	+31,6%
1	100%	12.5526	13.6083	16.5192
2	102%	12.8037	13.8805	16.8497
3	103%	12.9292	14.0165	17.0148
4	110%	13.8079	14.9691	18.1712
5	115%	14.4355	15.6495	18.9971
6	120%	15.0631	16.3299	19.8230

1.2. SALAIRES HORAIRES: ETUDIANTS

Equipe		
Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
90%	90%	90%
11.2973	12.2474	14.8672